

RAPPORT GÉNÉRAL *HABEMUS GUIDAM !*¹

Alain PELLET

Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense,
Ancien Président de la CDI,
Membre de l'Institut de droit international

Il n'est pas facile de résumer en une vingtaine de pages les grandes lignes d'un sujet sur lequel on a besogné pendant une trentaine d'années et qui, le temps passant, s'est révélé de plus en plus passionnant, mais aussi de plus en plus difficile et plein d'embûches. Avant d'essayer de décrire certaines des principales difficultés qu'a rencontrées la Commission du droit international (CDI), je résumerai les étapes marquantes de cette longue procédure qui a abouti à l'adoption d'un instrument insolite : le Guide de la pratique sur les réserves aux traités.

I. UNE LONGUE PROCÉDURE

Comme cette journée d'études est consacrée aux « Actualités des réserves aux traités », je partirai de ce qui est le plus actuel : la fin – c'est-à-dire le sort que l'Assemblée générale a réservé au Guide de la pratique sur les réserves aux traités, que la CDI lui a soumis en 2011². Conformément à la pratique, l'Assemblée aurait dû se prononcer – fût-ce provisoirement – dès cette année-là ; elle en a été empêchée pour des raisons purement pratiques :

- en 2011, ce gros projet de 660 pages dans sa version française n'avait pas pu être traduit à temps dans les six langues officielles des Nations Unies³ ;

¹ L'expression m'a été soufflée par G. Gaja lors de la séance de la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies du 24 Octobre 2011 (A/C.6/66/SR.18), qui avait débuté une discussion sur le Guide (en l'absence de son texte officiel – v. *infra*, note 3).

² En réalité, il s'agit même d'un 'retour vers le futur' puisque la journée d'études s'est tenue le 15 novembre 2013 et ce n'est que le 16 décembre suivant que l'Assemblée générale a adopté la résolution 68/111 sur « Les réserves aux traités », mais le texte du projet de résolution (A/C.6/68/L.23) a été approuvé par la Sixième Commission précisément le 15 novembre ; il n'a pas été modifié par la suite.

³ V. cependant la présentation du projet de Guide par le Président de la Commission, Maurice Kamto (24 octobre 2011, doc. NU A/C.6/66/SR.18). Le texte intégral du Guide n'a été publié qu'en janvier 2012 en tant qu'*addendum* au Rapport de la Commission de 2011, sous la cote A/66/10/Add.1 (ci-après : « Guide ») ; il est disponible sur le site de la CDI (<http://legal.un.org/ilc/reports/2011/2011report.htm>).